



PROCÈS-VERBAL

Séance du 23 avril 2018

Présidence : M. Marco CARENZA

1. Appel : 88 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Vincent HACKER et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : AVDIU HALIMI Liridona, DE GARRINI Luciano, HAINARD Jean-Michel, HERITIER Fabien, JACCOUD Jessica, LUGEON David, MAUSNER LEGER Valérie, NILSSON Hans Rasmus, PAREDES Xavier, WEAVER Mark

Absents : DE PINHO Helder, GLASSON Philippe

2. Procès-verbal de la séance du 26 mars 2018

Aucune demande de modification n'étant demandée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président propose l'ajout d'un point 6 bis « Election à la commission des pétitions » et un point 6 ter « Communication de la COREG »

Les deux modifications sont acceptées à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- M. le Président signale que le Bureau a accordé des délais supplémentaires pour répondre au postulat de M. Yvan RYTZ sur le pôle Cleantech ainsi qu'à celui de M. Fabien HERITIER à propos de la gare nord. Le délai est fixé au 3 septembre prochain.
- Le Bureau a défini les grandes lignes de fonctionnement de la tenue du futur registre des intérêts et approuvé un modèle de fiche de déclaration d'intérêts. Mme la Secrétaire communiquera prochainement ces fiches. Une fois remplies elles seront compilées en un registre et stockées sur Storebox. Le registre pourra être consulté par tous les Conseillers ainsi que la Municipalité. M. le Président rappelle que ce registre ne sera pas public.
- M. le Président informe les Conseillers que la sérénade du Président aura lieu le 11 juin, davantage d'informations seront communiquées ultérieurement.
- M. le Président donne lecture de deux courriers reçus concernant le préavis N° 92, un de MM. V. Guillot, G. Guillot et R. Goerg, l'autre de Mme M. Benedetto, présidente de la SIC.

5. Communications municipales

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE informe le Conseil qu'un monstre a été acquis en 2014 par le Musée du Léman, une sculpture qui a été prêtée à Paléo en 2017, aux Bains des Pâquis l'hiver dernier, et qui reviendra dans son écrin naturel près du Musée du Léman. Elle invite les Conseillers le 17 mai dès 18h. vers la Place de Savoie, pour retrouver ce monstre, parler légendes et redécouvrir l'exposition Plouf ! Une invitation écrite suivra.

M. le Municipal Maurice GAY répond à M. Pierre WAHLEN au sujet du DDP octroyé à la Mobilière. Il signale que, suite à la demande du Conseil, la Mobilière a dû reprendre le projet par rapport à la demande de loyers abordables. La répartition des surfaces a dû être reprise. Le dossier devrait revenir en Municipalité ces prochains jours avec une demande de permis de construire. Plus d'informations suivront.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à M. Jacques HANHART au sujet du transformateur situé dans la cour de l'Usine à Gaz. Comme déjà indiqué dans le préavis de l'Usine à gaz, le déplacement de ce transformateur n'a pas été retenu, ni dans son financement, ni en terme d'emplacement dans le futur bâtiment. Aujourd'hui il est malheureusement trop tard pour l'intégrer dans le bâtiment et, en ce qui concerne l'aspect financier, le montant évoqué par les SI se situe dans une fourchette de CHF 400'000.- à CHF 600'000.-. Si, à la fin du chantier, un tel montant restait disponible et que les SI proposent une solution de déplacement dans le périmètre, ils pourraient envisager ce déplacement et donner à cette cour d'entrée un aspect évidemment beaucoup plus convivial. Toutefois, le Conseil sera saisi de cette demande, ce montant ne figurant pas dans le préavis comme destiné à cette réalisation.

6. Assermentation

M. le Président procède à l'assermentation de Mme Elise BUCKLE, VERTS, et lui souhaite la bienvenue.

6bis Election à la commission des pétitions

Pour repourvoir le siège vacant dans cette commission, le groupe des Verts propose la candidature de M. Pierre PATELLI. Il est élu à une large majorité et 1 abstention.

6ter Communication de la COREG

M. Robert JENEFSKY fait part d'un résumé du dernier Conseil intercommunal qui s'est réuni à Begnins de 20h00 à 22h00 le 19 avril 2018, la séance prévue en février ayant été supprimée. Pour la première fois, il y avait une seule séance unifiée, les délégués étant désormais munis d'une carte à code-barres permettant de distinguer les communes « DISREN » des communes « non DISREN » lors du vote. Lors de cette session, un seul préavis était à l'ordre du jour, soit le préavis 30-2018-DISREN, Demande de crédit de CHF 1'972'840.- pour la réalisation d'investissements sur le domaine transfrontalier Dôle-Dappes-Tuffes, qui a été accepté à une très large majorité. M. Pierre-Alain Schmidt, syndic de Mies, a été élu à l'un des deux sièges du Comité de direction (CODIR) qui restaient à repourvoir suite aux démissions de Mme Dominique-Ella Christin (Prangins) et de M. François Debluë (Founex).

Une interpellation de la Sous-Région Jura-Lac contenant plusieurs questions en rapport avec le DISREN figurait à l'ordre du jour. Des réponses partielles ont été données par M. François Roch, membre du CODIR, responsable des finances et en particulier, du DISREN. Le DISREN actuel arrivant à échéance en 2020, le CODIR prépare une prochaine mouture ayant une durée de 4 ans cette fois, ceci pour éviter que l'échéance du DISREN coïncide avec le début de la législature. Lors des communications du CODIR, l'annonce faite par M. Roch de l'intention du CODIR de créer une « commission permanente du DISREN » a suscité une discussion nourrie, en particulier par rapport au rôle de cette future commission vis-à-vis de la Commission des finances actuelle.

Un postulat en faveur d'une démarche participative régionale concernant le pôle nature de la Givrine a été déposé par M. Claude Farine, délégué nyonnais, qui a demandé son renvoi en commission.

Le préavis 31-2017 sur la Convention triennale avec l'Usine à Gaz ayant été retiré jusqu'en juin par le CODIR, aucun nouveau préavis n'a été déposé.

L'entreprise Aquama de Prangins a gagné le Prix de l'innovation décerné par le Conseil Régional. La prochaine séance du Conseil régional aura lieu le 14 juin 2018. Une information complète, y compris le PV de ces deux séances, se trouve sur le site du Conseil régional, <http://www.regionyon.ch/organisation/conseil/>.

7. Rapport de commission - préavis N° 81
Mesures nyonaises du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2e génération (2015-2018) - Demande de crédit destiné au financement des mandats d'études parallèles pour la nouvelle passerelle Nyon- Prangins et l'élargissement du sentier de Bois-Bougy de CHF 610'000.- TTC.

Rapporteur : M. Frédéric TSCHUY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 84 oui et 3 abstentions :

1. d'accorder un crédit d'études de CHF 610'000.- TTC à la Municipalité, pour le financement des mandats d'études parallèles pour la passerelle Nyon-Prangins et l'élargissement du sentier de Bois-Bougy dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2^e génération (2015–2018) comprenant les mesures nyonaises ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N°9143-20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

8. Rapport de commission - préavis N° 92
Place du Château - Demande d'un crédit destiné à la réalisation de l'aménagement intermédiaire de la Place du Château pour un montant de CHF 321'081.- TTC - Demande d'un crédit destiné à une intervention artistique pour un montant de CHF 50'000.- TTC.

Rapporteur : Mme Amparo LAZCANI

La discussion est ouverte.

Mme Aurélie BODEMAN signale que la procédure a voulu que le dépôt du rapport de minorité n'ait pas été accepté, elle n'imposera donc pas une lecture complète dudit rapport mais en a extrait les principaux arguments et les conclusions. La minorité de la commission reprend le rapport de majorité sur sa partie formelle. La finalité du rapport de majorité étant un refus pur et simple à travers le renvoi en Municipalité, ils n'ont pas pu se retrouver dans ses conclusions. Lors des séances de commission, ils ont pu constater que rien de suffisamment concluant ne pouvait justifier le rejet complet du préavis, seuls quelques points de détails ont été évoqués comme pouvant faire l'objet d'éventuels amendements. Ils sont convaincus de la nécessité du projet et de la plus-value qu'il apportera aux citoyens et citoyennes ainsi qu'aux commerçants.

Ces modifications ont pour objectif de ramener du monde au centre, de le faire vivre et de rendre cette place plus attractive qu'aujourd'hui. Les retours des commerçants sont positifs, ils y voient un début de solution aux problèmes de fréquentation. Les habitants et touristes auront une place du château mise en valeur, qui sera un atout pour la Ville. Persuadée que la Municipalité a entendu les arguments et donné des explications convaincantes aux questions de la commission, au vu de l'incapacité de la majorité de la commission à rédiger des amendements qui permettent que ce projet avance et puisse être réalisé cette année encore, finalement, afin que tout le monde puisse profiter de ces installations, elle invite le Conseil dans son ensemble à être proactif, ne pas renvoyer le préavis en Municipalité et à l'accepter.

M. Pierre WAHLEN fait remarquer que la place du Château a subi ces dernières décennies plusieurs modifications. Depuis la démolition du théâtre et des constructions attenantes, elle s'est tout d'abord muée en un grand parking avant d'être réaménagée dans sa partie sud

avec la construction d'un podium, censé révéler la trace approximative du théâtre disparu. La construction de ce podium est une erreur pour deux raisons : elle coupe l'espace de la place en deux, restreignant d'autant les possibilités d'occupation temporaire en particulier lors d'événements populaires et ce podium est devenu la luxueuse salle à manger de quelques-uns au détriment de tous. De par sa position surélevée, cette privatisation domine le peu de place qui reste autour. Il s'agit donc aujourd'hui, en priorité, de corriger cette erreur. Cela lui semble l'urgence pour la partie sud de la place. Corriger cette erreur signifie aplanir la place pour permettre de manière définitive diverses formes d'occupations temporaires au gré des besoins, c'est donner à la terrasse de l'auberge la place qui lui revient, simplement accolée à sa façade et c'est surtout donner à la place l'unité qu'elle attend depuis trop longtemps. Aussi il propose un amendement au préavis qui permette à la Municipalité d'entreprendre cette nécessaire mise à plat de suite. A l'une des questions de la commission à la Municipalité, cette dernière a estimé le coût des travaux de remise à niveau à CHF 250'000.-. Dans la mesure où divers aménagements ne seraient plus indispensables ou moins urgents, tels que la pergola ou peut-être le bassin et les gradins, il propose de ramener cette somme à un complément de crédit de CHF 150'000.-. Il dépose donc l'amendement suivant qui modifie le point 1 des conclusions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de ~~CHF 321'081.-~~ CHF 471'081.- TTC pour financer la réalisation de l'aménagement intermédiaire de la place du Château

De cette façon, la Municipalité pourra non seulement procéder aux travaux au nord de la place, mais aussi entreprendre ce qui est urgent au sud.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. le Municipal Maurice GAY remercie M. Wahlen pour ses explications et son amendement. Il signale qu'ils ont eu cette réflexion dans le cadre du projet en Municipalité et accepterait cet amendement avec plaisir.

M. Jacky COLOMB signale à Mme Aurélie Bodeman que la décision de la majorité n'est pas de refuser le préavis mais de le renvoyer. Cela donnera l'occasion à la Municipalité de chiffrer les vœux et lui donnera l'opportunité d'inclure cet amendement. Il reste surpris de la réponse de M. le Municipal qui avait communiqué un chiffre de CHF 250'000.- pour raser cette terrasse, prix que la Municipalité avait jugé prohibitif et qui a préféré faire des aménagements provisoires. Il pense que la démolition de la terrasse devrait être un vœu à mettre dans la liste et renvoyer le préavis à la Municipalité. Cela montre que le projet n'est pas du tout abouti et demande encore passablement de réflexion.

M. Patrick BUCHS pense, comme beaucoup, que cette surélévation est une verrue sur la place, qu'elle empêche de pouvoir utiliser l'ensemble de cette place et que, par conséquent, ils ont la possibilité, ce soir, d'y mettre un terme, en votant cet amendement. L'aplanissement de cette place représente 90% du travail, le reste est de l'aménagement, du mobilier urbain qui sera modifiable. Les informations sur l'état des arbres sont contradictoires, mais ce ne sont pas les arbres qui doivent motiver la décision, si nécessaire, ils peuvent toujours être déplacés. La commission des arbres pourrait d'ailleurs être consultée. Concernant les places de parc, il convient que l'accès à l'administration doit rester possible. Toutefois, il ne comprend pas pourquoi cela serait nécessaire en hiver, mais pas en été. De plus, il souligne que les parkings de Perdtemps et la Duche ne sont qu'à cinq minutes de marche. Par contre, il souhaite quelques places pour les handicapés à proximité de l'administration. Il encourage donc les Conseillers à voter l'amendement.

M. Sacha SOLDINI est étonné par le montant proposé par l'amendement. Le montant initial comprenait la treille, l'abattage des arbres, des modules en bois qui venaient s'accoler à la terrasse sur mesure. Maintenant on ajoute CHF 150'000.- et il se demande comment la Municipalité va utiliser le solde du crédit accordé pour les constructions prévues.

M. Jacques HANHART s'étonne également du montant. Il faut savoir que la terrasse est faite d'un mètre d'épaisseur de béton, qu'il faudra casser, puis refaire l'aménagement, notamment les pavés. Il a des doutes que tout puisse être fait avec cette somme. De plus, si l'idée de

M. Wahlen est astucieuse politiquement, il rappelle que la question de base est de savoir si l'on veut cet aménagement avec de l'eau et du bois ou si on ne le veut pas.

M. Christian PERRIN a l'impression de tourner en rond. Il souhaite que l'on fasse cet aménagement, car si le préavis est renvoyé à la Municipalité, cela va encore traîner, ce qu'il trouve dommage car on peut faire mieux. Il est vrai que cette surélévation n'arrange personne, particulièrement lors de manifestations. Quant à l'état des arbres, le chef de service, présent dans la salle, pourra confirmer s'ils sont malades et il lui fait confiance. Il conseille vivement de voter cet amendement ainsi que le préavis.

M. Victor ALLAMAND apporte un bémol aux propos de M. Buchs qui a vanté l'opportunité de raser la verrière qui constitue la terrasse de l'Auberge du Château. Elle lui a fortement déplu dès le jour où elle a été construite, mais néanmoins il pense qu'elle pourrait partir en même temps que le poste de police. Il se demande s'il est urgent de faire ces travaux ou s'il n'est pas préférable d'attendre le départ de la police.

M. Pierre WAHLEN souhaite clarifier ses propos au sujet de la somme demandée. Il est convaincu que les aménagements sur la partie nord de la place doivent être réalisés tout de suite, de manière à donner une nouvelle vie à cette place du Château. D'autre part, concernant la partie sud, devant l'Auberge, il souhaite octroyer CHF 150'000.- supplémentaires, charge ensuite à la Municipalité de faire au besoin les économies ou les équilibres nécessaires de manière à faire avec ce montant. Elle peut, par exemple, renoncer à la pergola qui ne sera plus nécessaire car il n'y aura plus de terrasse, et faire que cette place du Château redevienne accessible à tous les Nyonnais. Aujourd'hui, cette place est privatisée par les quelques-uns qui peuvent se payer un menu dans cette auberge. L'enjeu principal est là, il incombe à la Municipalité de faire les arbitrages nécessaires avec ce montant de manière à rendre cette place aux Nyonnais.

M. Christian UDASSE est dubitatif et perplexe. Il rappelle l'anniversaire derrière la Gare l'an dernier. Des belles plantes fleurissaient devant le béton mais étaient provisoires. Il pense que le provisoire est à éviter et suggère de se tourner vers des bureaux d'études qui proposent du définitif. Il pense que la place du Château doit être belle mais définitive. S'il faut enlever cette verrière, il faut le faire dans un projet définitif.

M. Pierre GIRARD, si l'amendement est accepté, se demande quels sont les engagements de la Municipalité envers le tenancier de la terrasse. Il s'interroge si l'on peut juste lui signaler que sa terrasse va disparaître.

M. Yves LEUZINGER précise qu'il est biologiste, membre de Pro Natura et du WWF, et s'étonne qu'autant de monde défende ces arbres. Il rappelle que nous sommes en ville et que la végétation bouge, qu'elle est mature à un moment donné, puis devient encombrante. Il défend le vieux bois partout mais pas en ville où il estime qu'il est préférable d'être créatif. Il soutient cet amendement et demande de ne pas regretter ces arbres qui ne sont pas d'ici et de les remplacer par d'autres essences.

M. le Municipal Maurice GAY précise à M. Buchs que des places pour handicapés sont prévues du côté de la police. Concernant le montant évoqué, il signale que celui de CHF 250'000.- était le montant initial dans le cadre de l'avant-projet, il s'agissait d'une approximation. Suite à des discussions, un autre devis a été demandé qui se monte à CHF 150'000.-, soumissions rentrées. Initialement la Municipalité ne souhaitait pas toucher ce qui est en dur et garder du provisoire, raison pour laquelle ils ne voulaient pas modifier la terrasse. Concernant les délais, suite à la question de M. Girard, il faudra revoir le calendrier afin d'éviter les travaux au mois de juillet et voir comment concilier un aménagement de la partie nord et la partie sud. Il rappelle que le Cœur de Ville doit être le fil rouge des décisions à prendre. L'administration ne va pas quitter la place du Château du jour au lendemain, l'idée est déjà de libérer les rez-de-chaussée. Il demande de soutenir l'amendement de M. Wahlen.

M. Jacky COLOMB souligne que l'amendement amène des éléments nouveaux au projet qui n'était déjà pas simple au départ. Il y a des problèmes de temporalité et il ne peut pas s'imaginer que l'estrade et le bassin prévu derrière puissent subsister après la mise à plat.

C'est pourquoi il demande le renvoi à la Municipalité. On voit que cela ne pourra pas être fait pour cet été et il conseille de prendre un peu de temps et revenir avec un projet bien abouti.

M. le Municipal Maurice GAY rappelle que la première partie de la place peut être réalisée. L'aménagement de la partie sud avec le bassin et les modules peut être adapté avec la suppression de la terrasse. En déplaçant la terrasse de l'auberge, cela permet de poser les aménagements de façon différente. Il faudra revoir le projet avec le mandataire et les services concernés. Il répète que le but est de modifier cette place pour l'été qui arrive.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote l'amendement est accepté par 57 oui, 27 non et 2 abstentions.

La discussion sur le préavis amendé est ouverte.

Mme Florence DARBRE GUBBINS se demande pourquoi on appelle place du Château un espace urbain qui ressemble plus aujourd'hui à un passage qu'à une place. Depuis longtemps il est question de modifier cet endroit. Population, conseillers, commerçants et finalement l'étude Cœur de Ville ont exprimé ce souhait. Ce soir, il s'agit de voter sur un crédit de l'aménagement intermédiaire de ladite place du Château. Ce qui est proposé est imparfait. Elle souhaiterait que les arbres abattus soient remplacés par des arbres en containers vu qu'il s'agit d'aménagements temporaires, que la fontaine urbaine soit remplacée par des jets, moins dangereux et plus ludiques. Mais au final, elle se demande s'il faut encore attendre et combien de temps. Il est nécessaire que cet endroit devienne vivant, qu'il y ait du mouvement, attire du monde et soit ouvert à tous, que le château, emblématique de notre ville, puisse être encore plus admiré. Tant que le premier coup de pioche n'est pas donné, des modifications peuvent être apportées. On peut croire à la sagesse de la Municipalité qui saura entendre les vœux des uns et des autres s'ils ne perturbent pas trop le concept de cette place. Elle demande de ne pas hésiter et créer ces aménagements.

M. Yvan RYTZ reconnaît que l'on se trouve face à une liste de vœux que la majorité de la commission souhaiterait que la Municipalité mette en place. Il voudrait proposer des choses que l'on ne souhaite pas comme la place du Château telle qu'elle existait encore en 1989. Dans les aménagements futurs, il en serait très gré à la Municipalité si elle pouvait éviter ce type d'aménagements.



Mme Doris ULDRY demande à nouveau, quel est le contrat de l'aubergiste avec la ville, car il lui semble que la réponse n'a pas été donnée à la question de M. Girard. S'il est en possession d'un contrat pour tout l'été, elle estime que les travaux ne sont pas envisageables. De plus, s'il a le même espace même à plat, l'espace que les Nyonnais pourront utiliser ne sera pas plus grand qu'actuellement.

M. Pierre GIRARD revient sur les propos de Mme Darbre Gubbins qui demande d'accepter le préavis, même s'il n'est pas parfait et que la Municipalité va tenir compte des vœux des uns et des autres. Il estime que la Municipalité va tenir compte du vœu de démolir la terrasse mais ne va pas tenir compte des vœux de la majorité de la commission. Il ne connaît pas l'issue du vote, mais dans l'éventualité d'une majorité pour soutenir le renvoi du préavis à la Municipalité il souhaite que la Municipalité, dans ses compétences, aille trouver les restaurateurs du Barawine et de la Puccia, pour leur proposer l'utilisation des places de parc pour une terrasse dès cet été déjà.

Mme Edyta GRAF n'arrive pas à comprendre ce qu'il se passe. Le rapport N° 92 demande de renvoyer le préavis pour une nouvelle étude et maintenant le crédit a été augmenté. Elle a le sentiment qu'on accepte quelque chose alors que l'on demande le renvoi à la Municipalité.

M. Sacha SOLDINI rappelle que le but de la commission n'est pas de refuser le projet, mais de proposer à la Municipalité de revenir rapidement avec un projet qui pourrait être fédérateur par rapport aux vœux de la majorité de la commission et donner l'opportunité, cet été, de redonner cet espace à la population. Le but n'est absolument pas d'enterrer le projet.

M. Christian PERRIN est perplexe vis-à-vis de tout ceci, il se demande ce que l'on veut réaliser en définitive. De son côté, il pense que c'est utile et indispensable et qu'il faut le faire maintenant, sinon rien ne changera avant 15 ans. Il rappelle que l'on parle de la Place Perdttemps depuis 50 ans. Si l'on continue comme ça, on ne fera jamais rien. D'autre part, si les commerçants de la place n'ont pas été avertis, il s'agit d'un problème de la Municipalité pas du Conseil. Il demande d'avancer.

M. Yves LEUZINGER pense qu'il ne faut pas aller dans le sens de la majorité de la commission. Il rappelle à Mme Graf que jusque-là ce sont des propositions de la commission qui ont été discutées et que le Conseil n'a pas encore décidé. Par rapport à cette vision que tout le monde a, il a l'impression qu'on a réuni dans cette salle les 100 personnes les plus intelligentes de toute la ville qui ont tous la solution idéale à laquelle la Municipalité n'a jamais pensé. Il est pour mettre des limites, certaines choses ne sont pas de compétence du Conseil et demande d'aller de l'avant.

Mme Béatrice ENGGIST a constaté dans le journal que la mise à l'enquête a été faite et elle souhaite savoir si des oppositions ont été reçues à ce jour.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que pour la Municipalité, l'aménagement de la place du Château était impensable tant qu'il n'y avait pas de départ de l'hôtel de police. En fait, après une longue réflexion sur l'aménagement de l'espace public, ils se sont rendus compte qu'il était possible de faire un aménagement temporaire sans attendre le départ de la police, ce qui permettait une étape intermédiaire et donnait plus rapidement la place du Château aux Nyonnais. Certains parlent de l'aménagement définitif et pensent qu'un aménagement temporaire est trop cher. Il rappelle le nombre de fois où des installations n'ont pas été faites dans l'espoir de quelque chose de beau et définitif. Pour les gens qui sont dans la politique, un beau projet dans 15 ans, c'est bien, mais pour le citoyen une belle promesse dans 15 ans ne plaît pas. Les gens vivent au jour le jour, ils veulent le changement tout de suite, pas celui parfait dans 15 ans. Il pense que la Municipalité est à l'écoute de cette demande. Comme précisé par M. le Municipal Maurice GAY, l'administration ne va pas partir demain. La police quittera les lieux et l'idée est de libérer progressivement les rez-de-chaussée, car il est possible d'avoir une réception à l'étage. On peut maintenir l'administration à la place du Château et avoir des commerces qui attireront plus de personnes. Il précise encore qu'ils sont à l'écoute des vœux et vont les entendre. Il existe bien entendu un accord avec le tenancier de l'auberge, dont il ne révélera pas le loyer. Tous les gens qui pourraient avoir une activité économique sur cette place du Château sont enchantés à l'idée de ce futur projet. Ils trouveront une solution avec l'aubergiste, par ailleurs très bonne table même si les prix ne

sont pas très populaires, avec qui ils entretiennent de bonnes relations. Les travaux ne seront naturellement pas faits de juin à août, mais raisonnablement, une partie devrait pouvoir être faite maintenant et l'autre partie à l'automne. Il y a, à l'heure actuelle, trois oppositions qui seront traitées comme d'habitude. Un élément est important : la place du Château peut vivre à elle seule, mais elle fait partie d'un concept global. Elle doit être un attracteur, un complément à la rue de la Gare. L'idée est d'amener autre chose en attendant la boucle des adresses. Faire que la place du Château fonctionne c'est aussi faire que Rive fonctionne. Ces éléments font penser que l'essayer c'est l'adopter. L'avantage avec du provisoire est que ce qui n'est pas parfait peut être facilement corrigé. Le définitif coûtera très cher et ne sera pas réalisable avant longtemps. Lorsqu'il voit les discussions pour ce montant, il n'ose pas imaginer le dépôt du préavis pour un concours, puis celui d'un crédit d'études, suivi d'un crédit de réalisation, horizon 6 à 8 ans, cela coûtera très cher. On a meilleur temps de prendre une décision aujourd'hui pour un aménagement provisoire, certes pas parfait, mais qui a le mérite d'exister et d'amener une dynamique dans le centre-ville.

M. Sacha SOLDINI, après les propos de M. le Syndic, croit comprendre que les aménagements provisoires vont durer au moins 15 ans.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Concernant le vote, M. le Président précise que le vote se fera en deux fois. Il s'agit premièrement de voter le renvoi en Municipalité. Si le renvoi est accepté, il n'y a pas de deuxième vote. Si le renvoi est refusé, un second vote a lieu pour l'acceptation ou le refus du préavis. Il précise que l'article 55 al. 1 permet le renvoi en Municipalité.

Au vote, le rapport de majorité demandant le renvoi en Municipalité est refusé par 52 non, 33 oui et 2 abstentions.

La discussion est à nouveau ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 54 oui, 31 non et 2 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 471'081.- TTC pour financer la réalisation de l'aménagement intermédiaire de la place du Château ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 50'000.- TTC pour financer l'intervention artistique à la place du Château ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

9. Propositions individuelles

Mme Florence DARBRE GUBBINS remercie la Municipalité d'avoir nettoyé la sculpture de Bernard Bavaud.

M. David SAUGY souhaite féliciter Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE pour sa nomination au conseil d'administration de la Banque Cantonale Vaudoise. Chaque nomination de Nyonnaise ou Nyonnais à des postes importants participe au rayonnement de notre ville et notre région, ceci au-delà des clivages politiques. Il part du principe que toutes les éventuelles incompatibilités juridiques entre les mandats ont été écartées par les différents acteurs politiques et administratifs tant au niveau communal que cantonal. Toutefois, cette nomination soulève une interrogation qu'il souhaite exposer. Il se demande dans quelle mesure cette nomination ne représente pas un risque de conflit de loyauté entre la défense des intérêts de la ville et ceux de la banque, notamment concernant les emprunts contractés ou à venir. Dans la négative, il demande comment la Municipalité s'est assurée qu'un tel risque n'existe pas et dans l'affirmative, comment la Municipalité entend se prémunir d'un tel risque. D'une manière plus générale, il s'interroge si, à l'instar du Conseil communal, la

Municipalité va également tenir un registre des intérêts. Dans la négative, il demande pour quelles raisons et dans l'affirmative, dans quel délai il sera disponible. Il souhaite plein succès à Mme la Municipale pour ce nouveau défi.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT le remercie pour ses compliments envers Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE et en profite pour également féliciter Mme Jessica JACCOUD pour sa nomination à la présidence du parti socialiste vaudois. La question sur les règles de récusation est pertinente et intéressante. Il précise que le risque est non nul, mais faible. Entre la Municipalité et la BCV, il y a relativement peu d'interactions et, en cas de décision à prendre, la règle de récusation va s'appliquer. Il précise, concernant la récusation, qu'un membre de la Municipalité ne peut prendre part à une décision ou à une discussion s'il a un intérêt personnel dans l'affaire à traiter, s'il est conjoint ou partenaire enregistré d'une partie ou mène une vie de couple avec elle, s'il est parent ou allié d'une partie en ligne directe ou jusqu'au troisième degré en ligne collatérale, s'il représente une partie ou a agi dans la même affaire pour une partie, si pour d'autres raisons, il pourrait avoir une opinion préconçue dans l'affaire. Il doit se récuser spontanément ou, à défaut, être récusé par un membre de la Municipalité ou par le collège. La Municipalité statue sur la récusation et sur la portée de celle-ci (suivi des débats, accès aux documents, etc.). Les décisions sur la récusation et sur l'affaire à traiter sont prises à la majorité des membres restants de la Municipalité. Il est fait mention de la récusation au procès-verbal et sur l'extrait de décision. Les interdictions mentionnées ci-dessus ne concernent pas les personnes morales auxquelles un membre de la Municipalité collabore en qualité de représentant de la Commune. Les règles sont donc extrêmement claires, un municipal doit se récuser spontanément s'il a un intérêt. Dans ce cas, vu la notoriété de la nomination de leur collègue, il rassure les Conseillers qu'il n'y a aucun risque qu'ils puissent traiter d'un sujet qui toucherait la BCV sans qu'elle ne se récuse spontanément.

Concernant le registre des intérêts, il précise que celui-ci concerne le règlement du Conseil communal, par conséquent, il ne s'applique qu'à ces derniers et pas à la Municipalité. Leur règlement est très clair quant à la question du registre des intérêts, ils n'ont pas eu le temps d'y réfléchir car, jusque-là, il n'y a eu aucun souci dans ce mode de faire. Il précise que les municipaux travaillent à 50%, il est donc normal qu'ils aient une autre activité avec potentiel risque de conflit d'intérêt.

M. Pierre PATELLI soulève une pratique problématique sur la manière de travailler en commission. Il existe plusieurs flous qui amènent certains moments de tension entre les membres, tant par le fait que certains rapports traînent et d'autres ne peuvent être présentés. Un autre point du problème vient de relations interpersonnelles où certains viennent à s'insulter en séance ou par mail. Les attaques ad hominem n'ont pas de place dans l'hémicycle et dans tout lieu démocratique. Pour pallier à cela, il pense que nous n'avons pas besoin d'un nouveau règlement mais plutôt que l'ensemble des chefs de groupe déterminent une manière de faire. Pour ces raisons il demande de rassembler les chefs de groupe pour résoudre le problème.

M. Gustave DUTRUY souhaite faire part de certains commentaires entendus au sujet de l'aménagement arboricole du parvis du temple. Deux tilleuls d'une certaine importance ont été plantés et force est de constater que l'entourage de ces beaux arbres n'est pas du meilleur goût. On y trouve essentiellement de la mauvaise herbe inesthétique et peu accueillante, si ce n'est pour les chiens. Il semblerait que ces plantations se composent entre autres de verdure sauvage comestible et il souhaite beaucoup de courage à ceux qui la mangeraient. Il aimerait savoir ce que Mme la Municipale en pense.

Mme Vanessa ISCHI KAPLAN fait remarquer que le 8 mars dernier, un incendie s'est déclaré dans les toilettes du nouveau collège de Marens. L'alarme incendie s'est bien déclenchée, cependant des élèves à la gym au sous-sol n'ont rien entendu et ont été avertis par des collègues et des élèves des bâtiments annexes. Elle demande si le problème a été réglé.

M. Yves LEUZINGER revient sur le passage pour les vélos le long de la route de Clémenty, suite à une demande de M. Claude FARINE. Quelques mois plus tard, il constate tous les jours des risques d'accident entre vélos et piétons car il faut contourner la barrière pour suivre

la piste cyclable. Il considère que c'est une absurdité à laquelle il faut répondre et demande que l'on prenne le problème dans sa globalité.

Mme Christine VUAGNIAUX appuie les propos de M. Leuzinger. En effet, le raccourcissement des barrières des voies cyclables et piétonnes de la route de Clémenty au niveau du gymnase n'a clairement pas suffi pour encourager les cyclistes à utiliser cette voie. C'est donc que ces barrières doubles dissuadent vraiment de circuler car elles sont imposantes. Il y a pourtant un marquage au sol clair et un panneau bleu « voie cyclable obligatoire ». De plus, il y a des feux bien visibles pour les voitures, les vélos, les piétons et le train. Ces barrières n'ont donc pas du tout lieu d'exister, il faut les enlever au plus tôt. Elle demande également à la Municipalité des nouvelles de l'avancement du réseau cyclable en lien avec le rapport municipal N° 242 d'octobre 2015, le rapport N° 166 d'avril 2014 et l'interpellation sur le déploiement du réseau cyclable du 28 octobre 2014. Il y avait plusieurs subsides fédéraux à hauteur de 40% en jeu, elle souhaite savoir si on a pu en bénéficier. Enfin, elle intervient au sujet des rails à la place de la Gare qui devraient être enlevés depuis de nombreuses années. Rien ne se passe, pourtant des budgets ont été établis. Il semble que la ville attende un vrai projet de rénovation de la place de la Gare pour le faire. Pendant ce temps, on se tord les chevilles, les poussettes et les vélos se coincent dans les rails. Les accidents sont légion, ces rails doivent être enlevés de toute façon, elle demande pourquoi ils sont encore là.

Concernant les rails à la place de la Gare, M. le Syndic Daniel ROSSELLAT rappelle que la commission N° 93 n'a pas encore rapporté sur l'aménagement provisoire et il est toujours possible d'ajouter ceci dans la liste des amendements. Il est vrai qu'il s'agit d'un vieux sujet et que la proposition d'aménagements avait pour but de faire le moins cher possible, mais si le Conseil désire enlever les rails, la voie de l'amendement peut être une bonne solution pour arriver à ce but.

Mme Edyta GRAF signale qu'au rond-point vers GSK, des travaux ont commencé pour changer l'aménagement vert de ce grand espace ainsi que les platebandes en direction de Prangins et Duillier. Toutefois, la platebande côté Nyon et route de l'Etraz n'a pas été refaite et n'a que de la mauvaise herbe. Il s'agit pourtant d'une porte d'entrée de la ville.

M. Victor ALLAMAND lui précise que l'entrée de Nyon à cet endroit n'est pas le giratoire, mais historiquement le transformateur de la Longeraie.

M. Dominique KARLEN soutient l'idée de M. Pierre Patelli de faire une réunion des chefs de groupe pour mettre à plat quelques situations. Par exemple, il n'a toujours pas compris pourquoi les deux rapports de minorité ont été refusés dans le cadre du rapport N° 92, malgré les nombreuses discussions qu'il a eues avec M. le Président. Un avis du Préfet leur a en partie donné raison puisque le délai est 12 jours avant la séance du Conseil, soit le mercredi minuit et non midi. La décision ne correspond donc pas à l'article 49 et il trouve cela dommage. Il encourage donc une réunion entre chefs de groupe pour en discuter afin que cette situation ne se reproduise pas.

M. le Président précise qu'il a noté l'idée de réunion des chefs de groupe et concernant le délai, l'article 49 prévoit bien un délai de 12 jours avant la séance du Conseil et si l'on s'en tient à la lettre, le délai serait au mercredi 20h. mais le Bureau demande le délai à midi pour assurer une certaine égalité de traitement. Par ailleurs le rapport de minorité avait été déposé à 21h.30.

M. Robert JENEFSKY fait remarquer qu'à la route du Stand, à la hauteur du collège de Marens, il y a deux pistes cyclables. Une, côté collège, qui est interrompue par la route à plusieurs endroits et l'autre côté sud qui partage le trottoir avec les piétons. Ces deux pistes cyclables sont censées être à sens unique. Or, il constate souvent que des cyclistes les prennent dans le mauvais sens, ce qui crée des situations assez dangereuses, notamment à la hauteur du chemin de la Barillette.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES répond au sujet des barrières à la route de Clémenty. La barrière côté Genève a été réduite de 40cm comme elle s'y était engagée. Elle rappelle qu'il existe une convention liant la communauté de copropriétaires de la parcelle 582, l'Etat de Vaud, la ville, le Gymnase et l'EPCN qui avait été signée en 2013 et qui ne permet

pas d'ôter la barrière à ce jour. En parallèle, ils vont reprendre des négociations avec les propriétaires, pour voir si une des deux barrières ne pourrait pas être enlevée.

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE

- 10. *Rapport-préavis N° 100/2018***
Mise en œuvre du Concept d'évolution des rives – Demande de crédit de CHF 845'000.-
TTC pour le lancement d'une procédure de mandats d'étude parallèles.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 11. *Préavis N° 101/2018***
Hôtel de Police et pôle sécuritaire – Demande d'un crédit d'études de CHF 1'047'000.-
TTC.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 12. *Préavis N° 102/2018***
Etat des lieux des subventions culturelles - Demande d'un crédit supplémentaire de
CHF 60'000.- TTC au budget 2018 pour une hausse des subventions destinées au tissu
associatif culturel local.

La discussion est ouverte.

Mme Josette GAILLE ne met pas en doute les besoins d'argent des associations culturelles et fait entièrement confiance aux personnes qui demandent des fonds supplémentaires. Toutefois, la culture n'est pas la seule à galérer pour trouver de l'argent, les sociétés sportives aussi. Avec les nouvelles installations de la Petite Prairie, elles pourront accepter plus de monde, plus de jeunes surtout, mais il faudra trouver des fonds pour payer les salles, les entraîneurs qualifiés, les frais de déplacement, les arbitres, etc... Raison pour laquelle elle informe le Conseil qu'une demande d'augmentation des subsides aux sociétés sportives sera déposée au Conseil.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 13. *Communication N° 103/2018***
Gestion des déchets urbains - Adaptations dès le 1er juin 2018

La discussion est ouverte.

M. Robert JENEFSKY a lu ce document avec intérêt et a constaté en bas de la page 2, que la quantité des déchets organiques collectée reste sensiblement faible par rapport au potentiel d'une ville de 21'000 habitants. Il signale qu'il habite dans un quartier de 12 ménages où l'un des voisins fait le compostage des déchets organiques pour les habitants du quartier. Il imagine que d'autres font pareil et il demande s'ils ont tenu compte de ceci dans la statistique et s'ils ont pensé à remercier ces personnes qui rendent service à la communauté.

Mme Josette GAILLE a pris connaissance de la nouvelle gestion des déchets dès juin. Elle est choquée de devoir payer pour le ramassage des objets encombrants, CHF 50.- ce n'est pas anodin pour certains ménages, surtout pour une chaise, une table ou une planche à repasser. Il n'y a pas si longtemps, il a fallu accepter de payer les poubelles blanches et

maintenant on ponctionne à nouveau la population. Débarrasser les poubelles, les cartons ou les objets encombrants, c'est un service à la population qui paie des impôts aussi pour ce genre de service.

M. Jacky COLOMB, au contraire, trouve cela très bien, dans la ligne de ce qui a été décidé lors de la mise en place du nouveau concept de gestion de déchets. Il rappelle que c'était à la suite d'une longue année d'étude par un groupe de travail qui a fait intervenir tous les partis politiques et de nombreux spécialistes. Il y avait un calendrier qui comportait notamment l'établissement des éco-points et, après cela, si possible, la diminution des tournées de ramassage d'ordures y compris le traitement des objets encombrants. Il rappelle à Mme Gaillé qu'elle confond impôts et taxes puisque l'entier des déchets doit être couvert par des taxes et non par l'impôt. Avec cela, c'est le corollaire du pollueur-payeur. Ceci dit, lorsque l'on regarde ce qui est déposé pour le ramassage des encombrants, il y a des cartons, des pneus, des bidons et nombre de choses qui devraient être amenées à la déchèterie. Il pense qu'il est judicieux de faire évoluer le concept des déchets urbains en fonction de ce qui avait été décidé à l'époque de sa mise en place.

M. Yves LEUZINGER pense qu'une tournée par semaine pour les déchets organiques ne suffit pas en été pour des raisons d'odeurs. De plus, la disparition des tournées des encombrants a le désavantage de supprimer la possibilité d'un usage par d'autres personnes des objets dont on voulait se débarrasser. Il suggère à la Municipalité de trouver un endroit où ces objets pourraient être mis à disposition des personnes qui en auraient besoin.

M. Christian UDASSE pense qu'il faudra créer des EPT supplémentaires à la police pour surveiller les personnes qui déposeraient des objets durant la nuit. Il pense que l'idée de M. Leuzinger de mettre un lieu à disposition est bonne.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

14. *Préavis N° 104/2018*
Renforcement des effectifs du Contrôle des habitants – Demande de crédit complémentaire de CHF 136'200.-.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. *Motion de M. Pierre WAHLEN intitulée « pour une révision des taxes et émoluments liés à la construction ».*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi de la motion en commission.

16. *Postulat de M. Sacha SOLDINI intitulé « Un mini-golf urbain à Nyon pour favoriser la boucle des adresses ».*

M. Sacha SOLDINI propose le renvoi à une commission plutôt que directement à la Municipalité comme indiqué dans le postulat afin de pouvoir étayer le projet.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi du postulat en commission.

17. Réponse à l'interpellation de Mme Corinne VIOGET-KARADAG concernant la circulation en zone 30 dans le centre-ville de Nyon.

La discussion est ouverte.

M. Victor ALLAMAND était très étonné de lire que l'on envisage de poser des gendarmes couchés sur le nouveau revêtement phono absorbant. Cela lui paraît antinomique.

M. Jacques PITTET est surpris de lire dans la réponse municipale « qu'il est important de rappeler que la vitesse des automobilistes est respectée dans les zones 30 ». Si cela est peut-être valable dans la Grand-Rue où il est difficile de circuler, cela n'est pas le cas à la rue de la Porcelaine. Il peut garantir qu'il y a plus de 50% des automobilistes qui roulent à beaucoup plus que 30 km/h. D'ailleurs lors de la pose de l'indicateur de vitesse, il a observé les valeurs affichées ce qui était fort instructif. Malgré tout, cet indicateur avait un pouvoir de faire ralentir les véhicules. D'autre part, il fait remarquer qu'aucune mesure de ralentissement n'a été prise dans cette rue.

Mme Corinne VIOGET KARADAG remercie la Municipalité pour sa réponse qui la satisfait, bien qu'elle partage également l'avis de M. Pittet. Elle était contente que l'affaire soit prise en main par la Municipalité et espère que cela sera rapide.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES relève qu'elle n'a pas évoqué de gendarmes couchés mais plutôt d'aménagements constructifs légers. La vitesse moyenne au droit de la place du Château est de 28 km/h, soit en dessous des normes, ce qui ne les empêchera pas de mener des réflexions pour encore diminuer la vitesse. En réponse à M. Pittet, elle précise que la ville de Nyon possède deux speedy et, comme promis, ils essaieront de le poser régulièrement à la rue de la Porcelaine, mais il y a d'autres rues à surveiller.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

18. Interpellation de M. Jacky COLOMB pour un meilleur service public à la gare.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond en soulignant en premier lieu que la remarque concernant « la confusion la plus totale » n'est pas très élégante pour le Président, sous-entendant qu'il n'a pas maîtrisé les débats. A la remarque « *Après l'échec de son projet d'abribus, il est évident que l'on ne peut pas laisser la situation en l'état* », il note que si pour certains, c'est assez plaisant, voire jouissif de dire non à un projet municipal, il n'est pas certain qu'ils mesurent toujours les conséquences d'un refus. Cela veut dire des mois, voire des années, de travail perdu. Pour information, la décision des abribus a été prise en janvier 2014 avec comme objectif secret de pouvoir très rapidement les synchroniser avec les bus au ¼ d'heure. Le mandat d'études parallèles avait été lancé le 3 mars 2014 et il a fallu après le concept, les variantes, les notes en municipalité, le crédit d'étude, le crédit de réalisation, les temps des recours (long recours suite à l'attribution du marché), presque quatre ans.

Quelles mesures la Municipalité envisage-t-elle pour offrir de la facilité aux arrêts de bus et plus spécialement à la gare ?

Rien pour l'instant, car il y a une procédure lancée par l'avocat du fournisseur choisi au terme de la longue procédure MP et qui avait eu le marché sous réserve de l'approbation du Conseil communal, qui envisage de demander des dommages. Ensuite, il y aura une analyse des raisons de l'échec, évaluation des attentes des voyageurs et des parties prenantes : TPN, CC, Services concernés. Puis des analyses comparatives avec d'autres villes, la marge de manœuvre des règles des marchés publics, des études des variantes possibles ou alors des aménagements temporaires.

La Municipalité va-t-elle faire des aménagements concrets pour renforcer l'infrastructure d'échange intermodale à la gare ?

Cela sera envisagé et ajouté dans le Plan Signalétique.

Les différentes critiques émises en commission ont fait état du manque de confort à la gare, abris trop petits au vu du nombre de passagers en attente, mauvaise protection contre le vent

et la pluie, manque de places assises, pas d'accès facilité pour les personnes à mobilité réduite. Quelles solutions la Municipalité préconise-t-elle pour remédier à ces manques ?

Le projet de la Municipalité pour les abribus n'était peut-être pas parfait, mais il avait le mérite d'exister et de permettre un aménagement rapide de ces équipements. Manifestement, il y a de très nombreux experts en abribus au sein de ce Conseil, mais il faut savoir que l'abribus qui plaira à tous et fera l'unanimité du Conseil n'a pas encore été inventé. Cela dit, ils vont se mettre au travail pour venir avec un nouveau concept qui tiendra compte de ces critiques. Il prévient que ce sera assez long et rappelle que le projet du préavis a demandé près de 5 ans d'études et de procédures avec, en prime, un recours lié aux règles des marchés publics. Certes, une partie du travail a été fait, mais ils doivent pratiquement tout reprendre à zéro.

Pourquoi n'y a-t-il pas d'embarquement à niveau pour les arrêts devant la gare ?

Ils vont l'inclure cet élément dans leurs études.

La Municipalité a-t-elle l'ambition de créer un véritable pôle d'échange modal entre les différents moyens de transports publics.

L'ambition, bien entendu, les moyens, ce n'est pas certain. Ce serait évidemment idéal, mais en ajoutant des contraintes et des ambitions, on va reporter le nouveau projet des abribus à l'horizon 2025. C'est-à-dire quand nous aurons un concept d'aménagement de la gare, en coordination avec les CFF, et ce, dans le cadre d'un nouveau plan d'affectation. C'est bien la raison pour laquelle ils privilégient des aménagements temporaires ou des étapes pour permettre d'améliorer dans un délai raisonnable la situation actuelle. Le parfait n'est pas impossible, mais ce sera dans très longtemps et ça coûtera très cher. Il invite donc à la patience.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

19. Divers en rapport avec la séance.

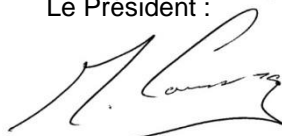
M. le Syndic Daniel ROSSELLAT évoque le sujet de la lecture par le Président des lettres de citoyens ou acteurs de la vie locale qui se prononcent sur un sujet qui va être traité dans une séance du Conseil communal. Il ne sait pas s'il s'agit d'une nouvelle méthode, mais il s'interroge et pense que cela vaut la peine que le Bureau ait une réflexion, le cas échéant avec les chefs de groupe. Quand bien même les propositions de la présidente de la SIC étaient très intéressantes, suivies des propos d'un voisin qui habite le chemin Monastier qui affirmait des choses pas justes, mais auxquelles il n'est pas possible de répondre, le fait de lire ces documents juste avant une délibération est une méthode pour des non-membres du Conseil communal d'influencer des décisions. On peut considérer cette méthode positive et intéressante, mais dans ce cas, il est capable de faire en sorte qu'il y ait au moins une quinzaine de lettres à chaque séance. Il pense qu'il est préférable de réfléchir à cette situation. Il répète que dans les propos de M. Guillot certains ne sont pas justes et il se demande comment répondre. Il souhaite que le Bureau traite le sujet et fixe des règles.

M. le Président lui répond que le Bureau prend note de la remarque et lui rappelle que pour l'instant, au sens de l'article 64 lettre a), le Conseil entend la lecture des lettres et pétitions qui sont parvenues au président depuis la précédente séance.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h10.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Marco CARENZA

La secrétaire :



Nathalie WUILLE